



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Luxembourg, le 27 janvier 2021
Dépôt : Martine Hansen
Groupe politique CSV
PL 7621

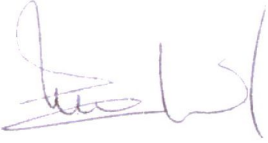
La Chambre des Députés

- Constatant que le nombre d'installation de biogaz est en recul ;
- Observant que la quantité d'énergie produite par des installations de biométhanisation est en régression ;
- Rappelant que le biogaz contribue à la diversification de l'agriculture et à l'autonomie en matière d'énergie ;
- Rappelant le grand potentiel de valorisation de la fumure organique par la méthanisation dans les stations de biogaz ;
- Rappelant les effets positifs de la biométhanisation en termes de réduction de gaz à effets de serre et d'ammoniac ;
- Rappelant que la production de biogaz contribue au mix d'énergie renouvelables ;
- Rappelant la complémentarité de la production de biogaz à base de lisier/fumier avec la production de lait/viande ;
- Constatant que la majeure partie du lisier et du fumier du bétail luxembourgeois n'est pas utilisée pour la production du biogaz ;

- Estimant que la promotion du biogaz et notamment l'encouragement de la méthanisation du fumier et du lisier aurait un effet positif sur la réduction des gaz à effet de serre provenant de l'agriculture ;

Invite le Gouvernement

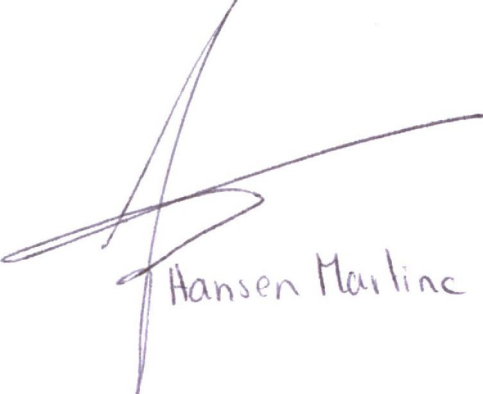
- A adapter la réglementation en vigueur afin que les investissements dans les installations de biométhanisation éligibles à la prime de lisier puissent profiter des régimes d'aide au niveau des aides à l'investissement en bien immeubles prévues par la loi en voie d'adaptation




Victoire Modest



Felix EISCHEN



Hansen Marline



Emile EICHEN



KAES Aly